

## Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 27 mars 2023

### Délibération N° 38

**Objet : création d'une servitude de passage au profit de Rennes Métropole – rue du Clos Courtel à Rennes**

**Exposé des motifs :**

La CCI Ille et Vilaine est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 11 rue du Clos Courtel à Rennes (section cadastrale KL74).

Dans le cadre de la réalisation de la ligne B du métro, la Semtcar (Société chargée de réaliser, au nom et pour le compte de Rennes Métropole, les études et les travaux des lignes du métro rennais) sollicite la constitution d'une servitude de passage perpétuelle au profit de Rennes Métropole.

Cette servitude correspond au surplomb du tablier du viaduc de la future ligne B du métro, pour un volume en sursol de 92 m<sup>2</sup>.

France Domaine, interrogé par Semtcar, a évalué cette servitude à un montant de 4 830 €, payable en une fois.

**Proposition :**

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à conclure une servitude sur la parcelle KL74 au profit de Rennes Métropole pour un prix de 4 830 €.

**Avis de la Commission :**

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 octobre 2022.

**Avis du Bureau :**

Avis favorable du Bureau réuni le 17 octobre 2022.



**Délibération soumise au vote :**

Quorum : 30  
Exprimés : 30  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 30

**Le Secrétaire,**

**Jean-François Esnée**

**Cachet**



**CCI ILLE-ET-VILAINE**

Direction Générale  
2, Avenue de la Préfecture  
CS 64204  
35042 RENNES CEDEX  
Tél.: 02 99 33 66 66

**Le Président,**

**Jean-Philippe Crocq**